

Ecole Théorique :
«École_théorique_selon_résidence»

«Responsable_1»
«Responsable_2»
«Adresse»
L-«Code_postal» Luxembourg

Luxembourg, le 10 février 2023

Concerne : Inscriptions / préinscriptions de votre/vos enfant(s) dans les foyers scolaires de la Ville de Luxembourg pour l'année scolaire 2023-2024

Chers parents,

Veillez trouver ci-dessous des informations importantes concernant les inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024, qui seront possibles prochainement:

Enfants du cycle 1.0. (« précoce ») : du lundi 17 avril au vendredi 28 avril 2023
Enfants du cycle 1.1. (« Spillschoul ») au cycle 4.2 : du lundi 27 février au vendredi 31 mars 2023

- Les modalités d'admission des enfants aux foyers scolaires de la Ville de Luxembourg pour l'année scolaire 2023-2024 sont précisées dans le document « consignes portant sur le fonctionnement des foyers scolaires 2023-2024 » et seront consultables sur notre site internet www.foyers-scolaires.lu à partir du 13 février 2023.
- Afin de planifier votre inscription et de convenir le mode le plus adapté à votre situation, nous vous prions de contacter la/le chargé(e) de direction du foyer scolaire de votre quartier (voir liste avec coordonnées ci-jointe) **le plus tôt possible et au plus tard jusqu'au vendredi 24 mars 2023.**
- Les pièces justificatives suivantes seront nécessaires pour compléter le dossier d'inscription :
 - Une copie du contrat d'adhésion au chèque-service accueil devra obligatoirement être soumis afin de pouvoir ouvrir ou renouveler le dossier personnel de l'enfant.
 - Un certificat d'affiliation à la sécurité sociale des parents/tuteurs/tuteurs légaux (délivré gratuitement sur demande via le site www.ccss.lu). Pour les fonctionnaires des institutions de l'Union Européenne et les parents/tuteurs travaillant à l'étranger, ce document est remplacé par une attestation de travail.
- La date de rendez-vous durant la période d'inscription n'a pas d'incidence sur le niveau de priorité du dossier introduit.
- Selon les critères d'admission et de priorité stipulés dans les consignes de fonctionnement des foyers scolaires pour l'année 2023-2024, et en fonction des disponibilités des places par site, les demandes d'inscription seront validées définitivement ou mises en attente (liste d'attente). En principe, la réponse définitive sera envoyée début juillet 2023 pour tous les enfants.
- Nous vous remercions de l'utilité de la fiche annexée à la présente, à savoir le calendrier des inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024 et le listing des personnes de contact dans les foyers scolaires de la Ville de Luxembourg, que nous vous prions de conserver pour vos démarches au cours de l'année scolaire.
- Veuillez noter que les foyers scolaires sont ouverts pendant la totalité des vacances scolaires à l'exception d'une semaine entre le **24 décembre 2023 et le 1^{er} janvier 2024 inclus**. Merci de vous renseigner sur les heures d'ouverture pour les semaines de vacances en question, qui peuvent varier en fonction du cycle scolaire de votre enfant et/ou de l'offre « Aktioun Bambësch ».
- Fermeture exceptionnelle : le jour ouvrable avant la rentrée scolaire, à savoir **jeudi, le 14 septembre 2023**
- Ouverture « Foyer vacances » exceptionnelle : le jour de la Saint Nicolas, à savoir **mercredi, le 6 décembre 2023.**

Pour votre information : En ce qui concerne les inscriptions scolaires (cycle 1.1), le Service ENSEIGNEMENT vous enverra un courrier lors de la semaine du 27 février 2023.

Veillez agréer, chers parents, l'expression de ma considération très distinguée.

Björn POELS
Chef de Service